

Un agrément

Nous disposons d'un double agrément pour l'accueil de personnes adultes :

- * Polyhandicapées
- * Cérébro-lésées

La capacité agréée est de **40 places d'hébergement**.

Une mission

Les personnes accueillies ont besoin de l'assistance d'une tierce personne pour les actes essentiels de la vie courante et/ou d'une surveillance médicale et des soins constants.

L'accompagnement proposé s'articule autour de trois axes :

- * Soutien et accompagnement au quotidien
- * Thérapeutique



- * Vie sociale

Un projet d'établissement

Chaque personne est invitée à trouver sa place au sein d'un espace collectif et à exprimer ses compétences pour participer à la construction de projets communs.

Au quotidien nous veillons tout particulièrement à :

- * Faire du Foyer, un lieu de vie convivial et chaleureux
- * Prendre en compte et respecter l'histoire de vie de la personne
- * Permettre à chacun de construire des repères stables et sécurisants
- * Faciliter les liens familiaux et amicaux
- * Organiser une vie sociale adaptée aux besoins et potentialités chacun
- * Intégrer le foyer dans l'environnement social et culturel du secteur



Des modalités d'accueil

4 unités accueillent chacune **10 personnes**, avec :

- * Des espaces jour (kitchenette, séjour/repas adapté, salon TV, salle d'activité, espace sensoriel)
- * Des espaces nuit

Nous disposons également :

- * D'une infirmerie et bureau médical
- * D'un espace de rencontres familiales ou amicales
- * D'équipements partagés avec l'IME "La Clef des Champs" (bassin de balnéothérapie, salle multi-sensorielle, salle polyvalente)

- * D'espaces extérieurs sécurisés de convivialité et d'activités (barbecue, jardinage)

Un parcours individualisé

- * Pré admission
- * Admission
- * Accueil de la personne
- * Temps d'intégration
- * Elaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement
- * Mise en œuvre du Projet Personnalisé d'Accompagnement
- * Evaluation du Projet Personnalisé d'Accompagnement

Une organisation

- * Nous accueillons les personnes en hébergement complet 365 jours par an
- * Transports: les trajets domicile établissement sont à la charge des personnes accueillies
- * Restauration: une société de restauration assure la fabrication et la fourniture des repas
- * Blanchisserie: Le traitement du linge personnel est assuré par l'établissement
- * Frais de Séjour: Nous disposons d'un agrément pour recevoir les bénéficiaires de l'aide sociale. Les frais de séjour sont partagés entre la personne accueillie en fonction de ses ressources, le Conseil Départemental et l'Assurance maladie

L'établissement a pour finalité d'accompagner et de soutenir le résident au quotidien, par le biais d'un accompagnement à la vie sociale et thérapeutique.

Créé en octobre 2005, le Foyer d'accueil médicalisé est géré par la Croix Rouge Française.

Il est rattaché au Pôle d'établissements de Saint-Cergues, qui est constitué d'un Institut Médico-Pédagogique (IME), d'un Service Expérimental D'Accompagnement (SEDAC) et d'un Service d'Education Spéciale, de Soins et d'Aide à Domicile (SESSAD).

La Croix Rouge Française, fondée en 1864, est une association reconnue d'utilité publique, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.



croix-rouge française

PÔLE DES ETABLISSEMENTS DE SAINT-CERGUES

Vous pouvez joindre l'établissement du lundi au vendredi de 9h à 16h30 au :

☎ **04.50.82.10.50.**

fam.stcergues@croix-rouge.fr

www.pole-etablissements-croix-rouge74.com

Directrice : Lucette Betoulaud

Directrice Adjointe : Stéphanie Zieder

Pour accéder à l'établissement :

FAM « Les Voirons »

109 Rue de la Charrière

74140 Saint-Cergues



F A M

Foyer d'Accueil Médicalisé

« Les Voirons »



croix-rouge française